

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-neuf, le premier juillet. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi neuf juillet deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Renouvellement tracteur tondeuse
- Point sur l'assainissement collectif hameau des Granges
- Dégâts des eaux école
- Indemnité complémentaire pour les élections du 26 mai 2019
- Frais de déplacement secrétaire de mairie
- Mise en place plan canicule
- Motion pour la défense du service public
- Questions diverses

## SEANCE DU 9 JUILLET 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO - VASSEAUD – LEBLOND – M. BATTISTON

ABSENTS EXCUSES : M. LACOSTE – M. BOURNET

PROCURATION : M. BOURNET à M. VIGOUROUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 27 mai 2019**

### RENOUVELLEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des signes importants d'usure sont apparus sur le tracteur-tondeuse utilisé par la mairie. Compte tenu du nombre d'heures et de l'âge du tracteur, et afin de répondre aux normes de circulation sur la voie publique, il est proposé le renouvellement de ce matériel.

Deux devis sont présentés, le premier est de la société THOMAS pour un montant de 12 500 € TTC et le deuxième de la société GAUTHIER pour un montant de 17 692,42 € TTC. La société GAUTHIER reprendrait l'ancien tracteur tondeuse de la commune pour la somme de 800 € HT et la société THOMAS pour 1000 € HT. De plus, la société THOMAS offre la première révision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'acheter un tracteur tondeuse à la société THOMAS pour un montant de 12 500 € TTC moins 1200 € TTC de reprise**
- **de financer cet investissement par un règlement en 3 annuités (3300 € à la livraison, 4000 € au 10/11/2019 et 4000 € au 10/11/2020).**

### POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF HAMEAU DES GRANGES

Mme POINTET Dominique fait un compte-rendu de la réunion sur l'assainissement collectif qui s'est tenue le jeudi 20 juin 2019 à Montcaret. Il a été convenu que ces travaux démarreront à la mi-novembre, pour une durée de 8 mois. Le montant prévisionnel des travaux est de 624 387,20 € HT.

Une réunion d'information publique est programmée le 26 septembre 2019 à 19h00 à la salle municipale de St Seurin de Prats, afin d'informer les riverains sur la réalisation des travaux et sur les coûts prévisionnels pour les futurs abonnés. Le piquetage des tabourets s'effectuera à partir du 24 octobre 2019. Il est prévu que la base-vie soit installée sur le terrain de M. et Mme DASSI, ce qui permettra de le débroussailler. Pendant cette période, la canalisation d'adduction d'eau qui alimente la commune et les 60 raccordements situés sur la zone des travaux seront renouvelés.

### DEGATS DES EAUX ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite sur une canalisation d'eau au-dessus d'une classe de l'école a provoqué un effondrement partiel du plafond. Une procédure

d'indemnisation a été lancée auprès de la SMACL, assurance de la commune. Il présente le devis de réparation de M. BOURNET qui s'élève à 1155,50 € TTC.

### **INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS DU 26 MAI 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'occasion de la consultation électorale du 26 mai 2019, Madame PEYRUCHAUD Sarah se verra octroyer, des indemnités horaires sur la base de l'indice 339 au prorata du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité à Mme Sarah PEYRUCHAUD les indemnités comme indiquées ci-dessus.**

### **FRAIS DE DEPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie (Adjoint Administratif Territorial) a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à diverses formations ou réunions :

- Formation « Préparation à la N4DS » et « Information thématique paie PASRAU » le mardi 18 décembre 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de payer les indemnités kilométriques au tarif en vigueur.**

### **MISE EN PLACE PLAN CANICULE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un registre de canicule a été ouvert comme chaque année (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2019), afin de recenser les personnes les plus vulnérables en cas de déclenchement du plan canicule.

De plus, Monsieur le Maire indique que cette information sera affichée dans la commune.

### **MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de défense du service public transmise par la mairie de Bonneville. Il y est notamment mentionné la dégradation sur le service aux usagers suite à la suppression des services publics de proximité, la dématérialisation des services publics conduisant à une inégalité d'accès à ces services, la désertification des zones rurales, l'importance du maintien et de l'implantation de ces services pour nos villages.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette motion.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **DOSSIER URBANISME**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un couple d'administré qui souhaite implanter un mobil-home sur leur terrain. Ce type d'installation est interdit dans les zones rouge du PPRI et UC du PLUI sur lesquelles se trouve le terrain. Seule une autorisation provisoire peut être envisagée.

- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du préfet de la Dordogne du 3 juillet 2019 évoquant le report du transfert de la compétence « eau » à la Communauté des Communes Montaigne Montravel et Gurson du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce report fait suite aux votes négatifs de 25 % des communes membres de la CDC Montaigne Montravel et Gurson représentant plus de 20 % de la population intercommunale.

- **DEGATS SALLE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la tempête de samedi 6 juillet au matin l'eau s'est infiltrée sous le toit de la salle municipale, entraînant des traces sur les murs. Il est envisagé de faire intervenir l'assurance dégâts des eaux. Après visite sur les lieux, le Conseil Municipal décide de faire peindre les panneaux salis par l'agent communal.

- **COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE**

Monsieur CHIARADIA informe le conseil municipal du contenu de la dernière commission enfance jeunesse de la communauté de communes et plus particulièrement du sujet concernant le centre de loisirs de Bonneville. Ce dernier fait état d'une fréquentation en constante augmentation qui oblige la direction à refuser l'accueil d'enfants pour respecter les conditions de sécurité. De plus, jusqu'à présent le manque d'espace a pu être pallié par le prêt de la salle municipale par la commune, bien que celle-ci ne soit pas spécialement adaptée aux activités proposées. La question de la préparation des repas dans un local extrêmement exigü se pose également, tout comme celle du lieu de restauration.

Face à ce constat, la commission enfance jeunesse souhaite qu'une étude d'agrandissement des locaux soit engagée dans les meilleurs délais.

- **USTOM**

Mme POINTET Dominique informe le conseil municipal de forts désaccords entre le président et de nombreux membres du conseil d'administration de l'USTOM notamment concernant la mise en place de bornes de prélèvement pour remplacer le ramassage.

- **IMMEUBLE TAPON**

Mme LEBLOND Odile interroge Monsieur le Maire sur l'avancement de la procédure d'abandon de bien pour l'immeuble TAPON. Monsieur le Maire informe précisément le public présent lors du conseil municipal des différentes étapes de la procédure concernant l'immeuble TAPON. Le 07 août 2019 constitue la date limite légale à respecter avant d'établir le procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste, précédant la décision du conseil municipal de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation pour le compte de la commune.

Toute démarche avant cette date conduirait à une annulation de cette procédure.

- **FÊTE DE LA RIVIERE**

Madame VASSEAUD informe le conseil municipal de la date de la fête de la rivière : le 21 juillet 2019. La commune, comme habituellement, offrira un goûter pour la pause sur le parcours.

*Séance levée à 22h30*

Le Maire,